

**Procès-verbal
du Conseil Municipal
du 15 mai 2017 à 18 heures 30**

Date de Convocation :

05 mai 2017

Présents :

Célia MONSEIGNE,

Maire.

Ludovic MANSUY
Véronique LAVAUD
Michel ARNAUD
Hélène RICHEL
Georges MIEYEVILLE
Laurence PÉROU
Mickaël COURSEAU
Marie-Claire BORRELLY

Adjoints.

Michèle VAN IMPE-TEXIER
Jean-Louis TABUSTEAU
Pascale AYMAT
Marie-Christine CLOUX
Olivier FAMEL
Hélène FENOUILLET
Angélique LUSSEAU
Karine SIGNAC
Stéphane PINSTON
Jérémy RINGOT
Michaël CHAMARD
Georges BELMONTE
Muriel CALLENDREAU de PORTBAIL
Arnaud BOBET
Sheila LYKASO
Carole RICHARD

Conseillers.

Absents excusés avec procuration :

Florion GUILLAUD
Alain LAFFORGUE
Florence PRUD'HOMME
Damien CHABRIERES
Pauline ANDRÉ
Émilie AUTHIER
Philippe DAILLY

Absente excusée sans procuration :

Sandrine HERNANDEZ

Secrétaire de séance

Karine SIGNAC

Mme le maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Mme MONSEIGNE : Merci aux cadres des services municipaux de leur présence. Ce sont eux qui préparent les dossiers, donc il faut aussi leur rendre le travail qu'ils exercent et qu'ils accomplissent à nos côtés à longueur d'année. Merci au public, aux Cubzaguaises et aux Cubzaguais qui sont là et à la presse que je salue aujourd'hui. On arrive au printemps, et c'est toujours une saison importante pour la vie associative, quelle qu'elle soit, culturelle, sportive, citoyenne ou éducative. Cela va être le temps des galas, des spectacles de fin d'année, des kermesses, et c'est aussi le temps des fins de saisons sportives. Je voulais quand même souligner, parce que c'est vrai que je passe moins de temps que Michel ARNAUD ou Mickaël COURSEAU sur les terrains de sport et dans les gymnases, en tout cas j'ai pu y participer ce week-end, et profiter de ce conseil municipal pour encore une fois souligner le travail qu'accomplissent les associations de notre commune. Ce soir, on mettra en lumière les associations sportives parce que pour une partie d'entre elles, la saison est pratiquement terminée avec des résultats intéressants, en tout cas pour les bénévoles et les encadrants, parce que c'est vrai que même si la première réussite dans les clubs sportifs c'est la convivialité, la solidarité, la présence des enfants et le bonheur de les voir être ensemble et de s'épanouir dans une pratique sportive, malgré tout dans le sport, la réussite, ce sont aussi les résultats, et c'est cela qui motive. Une partie des clubs ont terminé leur saison de façon relativement remarquable.

On va commencer par les arts martiaux et je voudrais effectivement attirer l'attention du conseil municipal sur un jeune licencié de la section handicap de Saint-André arts martiaux, qui s'appelle Nathan ABOUD qui est au club depuis une dizaine d'années, qui est en catégorie juniors et qui a été médaillé d'or aux inter-régions à Dax et Coulounieix-Chamiers en Dordogne. La section Saint-André arts martiaux est en train de s'organiser pour pouvoir bénéficier de tous les agréments sport handicap. Ils ne les ont pas tous, et ce jeune garçon, pour pouvoir être aux championnats de France à Rouen, a dû s'inscrire à la section de Tresses, momentanément. Il espère pouvoir revenir au club et participer pour le club de Saint André, une fois que notre club aura pu remplir toutes les conditions. Nous allons les aider à les obtenir.

Féliciter le badminton parce que là, on a un certain nombre de champions Nouvelle-Aquitaine et champions de Gironde dans les catégories vétérans et seniors, en couple. Trois champions de Gironde et deux champions de région, donc il faut les féliciter.

Le rugby qui finit cette année dans les deux équipes, champion et vainqueur de la finale de la première série comité Côte d'Argent. Et la deuxième pareil, première série et équipe première. Il faut féliciter le club de rugby de ces résultats, mais je pense que tout le monde le sait, parce que le club de rugby sait communiquer les résultats. C'est l'occasion de féliciter à la fois le public, les encadrants, les techniciens qui les accompagnent pour leurs résultats et la discipline qu'ils se sont appliqués, parce qu'il y a deux années de cela c'était plus compliqué. En tout cas, aujourd'hui, il y a une vraie discipline et un vrai projet de club et cela se sent. Et féliciter les moins de 12 ans qui ont terminé troisièmes au comité départemental sur presque 60 clubs. Je crois que cela marque l'effort pédagogique, éducatif et technique qui a été porté à l'école de rugby aujourd'hui. Je crois qu'il y a pour eux un vrai encadrement sportif et éducatif dans ce club aujourd'hui comme dans d'autres.

C'est aussi le cas du tennis puisqu'on a 4 championnes de Gironde. Émilie AUTHIER est absente ce soir mais en tout cas je féliciterai la présidente du club de Tennis de ces résultats et Yannick HARSON, qui est vainqueur du tournoi senior masculin homologué du Pian en Médoc en mars et qui est un ancien joueur.

Les autres clubs, on les félicitera au mois de juillet, parce que les saisons ne sont pas terminées, mais je sais que le basket est en match de barrage pour la montée en première, pour l'équipe première. Idem pour le foot où l'équipe première enregistre des résultats encourageants. En principe, ils devraient pouvoir jouer la montée l'année prochaine.

M. COURSEAUX : Cela peut encore se faire. Ce qui est sûr, c'est qu'ils ont le maintien, ils sont troisièmes ex aequo.

Mme MONSEIGNE : On complètera effectivement ce tableau des résultats lors du prochain conseil municipal pour n'oublier personne, mais je voulais au nom du conseil municipal puisqu'on va voter les subventions aux associations tout à l'heure, dire notre attachement à la pratique du sport pour tous. C'est pour cela qu'on a d'abord construit et investi dans les équipements, pour permettre aux Cubzaguaises et aux Cubzaguais et, plus largement au Grand-Cubzaguais, de pouvoir pratiquer du sport et pouvoir faire surtout l'expérience de la solidarité, de la convivialité qu'en principe on doit trouver dans tous les clubs de sport. Et encore une fois, merci à tous les bénévoles, sans qui les clubs sportifs n'existeraient pas. À propos de sport, parce que le sport va avec la solidarité, je voudrais revenir, la presse en a fait écho, mais je pense que le conseil municipal est aussi le lieu où on peut exprimer toute sa considération à l'endroit de citoyen engagé à la fois dans la vie sportive et dans la vie citoyenne. Nous avons à Saint André, à la fois des amateurs de sport ou des pratiquants de sport, mais aussi des pompiers volontaires, et lors d'un match de rugby à Ychoux, un des spectateurs qui était dans les tribunes a fait un malaise cardiaque et notre entraîneur de l'équipe première Jonathan LASKOWSKI et Ludovic JOURDAN, lui aussi un des membres des pompiers volontaires, ont pu, parce que c'était leur métier, mais aussi grâce à leur réactivité, sauver ce spectateur d'une crise cardiaque avérée, par un massage cardiaque, puis par l'utilisation d'un défibrillateur. D'ailleurs, il est important de bien vérifier qu'il y ait des défibrillateurs dans tous les équipements sportifs, surtout qu'ils fonctionnent. Je sais que Michel ARNAUD est attentif à cela en tant que président en second de la commission de sécurité, mais je voulais devant vous mettre en lumière l'engagement citoyen d'un certain nombre de nos concitoyens, qui sont à la fois des bénévoles sportifs et des pompiers volontaires, et qui ont pu prouver qu'on peut tous être confrontés à ce genre d'accident et qu'effectivement, ils étaient plus préparés que certains autres. C'est important de tous apprendre les gestes de premiers secours, afin que tous soient à même de se servir d'un défibrillateur. Quand nous les avons installés, nous avons fait des formations ; peut-être qu'il faudrait de temps en temps relancer, en tout cas auprès des bénévoles et de ceux qui sont des usagers courants des équipements sportifs, afin d'être sûr que tout le monde sache se servir de ce dispositif bien utile. Encore une fois, en votre nom, je souhaite féliciter, rendre hommage à Jonathan LASKOWSKI à Ludovic JOURDAN et à un des pompiers volontaires qui était d'Ychoux qui s'appelle Vincent VILARD. Tous les trois, je crois que l'on peut les remercier de leur geste et de leur engagement au quotidien.

Je vais ouvrir la séance du conseil municipal, et au préalable, il faut que nous approuvions le procès-verbal de la séance du 03 avril 2017. Est-ce qu'il y a des observations, des commentaires, des corrections à apporter ? Non, donc je vous propose de le faire adopter. Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Il faut élire un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Karine SIGNAC. Je vous remercie.

Nous avons un certain nombre de collègues excusés qui ont donné procuration. Florion GUILLAUD a donné pouvoir à Michel ARNAUD, Alain LAFFORGUE a donné pouvoir à Ludovic MANSUY, Damien CHABRIÈRES a donné pouvoir à Véronique LAVAUD, Émilie AUTHIER a donné pouvoir à Stéphane PINSTON, Florence PRUD'HOMME donne pouvoir à Hélène RICHEL, Pauline ANDRÉ me donne son pouvoir, Philippe DAILLY a donné pouvoir à Carole RICHARD, et Sandrine HERNANDEZ est excusée sans procuration.

Je vous propose d'ouvrir la séance du conseil municipal de ce 15 mai, conseil municipal relativement léger, mais avec un ordre du jour lui aussi saisonnier, puisqu'il s'agit de l'adoption d'un certain nombre de tarifs et de subventions.

Mme MONSEIGNE : Mais avant tout, la première délibération qui n’en est pas une, il s’agit de faire adopter par le conseil municipal une motion. Je vous rappelle que le conseil municipal en avait déjà voté une au moment où la préfecture nous a saisis d’une étude d’installation d’une aire de stockage des poids lourds sur un foncier à cheval sur la commune de Saint André de Cubzac et sur la commune de Cubzac les Ponts dans le quartier de l’Estalot. Aujourd’hui, je pense qu’il est temps et important de réaffirmer, pour les habitants de Saint André de Cubzac, en tout cas une bonne partie du conseil municipal, de réaffirmer notre opposition à un projet d’une dimension inacceptable, déjà dans cette dimension, mais en plus d’une opportunité environnementale et écologique tout à fait critiquable. Je vais laisser la parole à Stéphane PINSTON, puisqu’il est à l’origine de la rédaction de la motion.

M. PINSTON : Merci, madame le maire. En effet, il s’agit de la motion contre l’agrandissement de l’aire à poids lourds projeté à l’Estalot, dont je vais vous faire lecture :

Tout comme en 2015, la ville de Saint André de Cubzac s’oppose au projet d’agrandissement de l’aire de stationnement de poids lourds au lieu-dit l’Estalot. Pour les élus du conseil municipal de Saint André de Cubzac, il n’est pas temps de polémiquer sur le nombre potentiel de camions pouvant être accueillis sur ce site, mais bien sur l’urgence écologique auquel notre territoire est confronté.

Nous sommes conscients de la situation actuelle et des difficultés rencontrées par les chauffeurs de poids lourds pour stationner entre Angoulême et Bordeaux, mais eux aussi sont victimes d’un schéma d’aménagement du territoire et de modes de consommation dépassés ! Aujourd’hui, ils n’empruntent que peu les autoroutes et dégradent un peu plus chaque jour les axes secondaires financés par nos impôts.

En effet, nous ne pouvons que regretter l’abandon du projet éco taxe qui aurait pu permettre des investissements importants tant dans les infrastructures moins polluantes tels que le rail ou le fluvial mais également dans les infrastructures de transports collectifs afin d’aider les ménages dans leurs déplacements.

Demain plus de transports par rail, ce sera moins de camions, donc moins de pollution, moins de bouchons mais aussi l’opportunité de développer une production locale et des emplois locaux.

Nous, élus, devons défendre avant tout le bien commun mais aussi l’avenir de nos territoires qui est déjà fortement touché au niveau des nuisances : autoroute A10, ligne de chemin de fer, LGV, lignes hautes tension, couloirs aériens...

Si cette extension venait à voir le jour, elle viendrait impacter directement des centaines d’habitations.

Ce projet est nuisible pour les habitants de notre territoire. Tout comme à l’époque où nous nous étions opposés au projet de grand contournement défigurant nos paysages et apportant de nouvelles pollutions, il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de renouveler son opposition à ce projet de parking !

Mme MONSEIGNE : Merci à Stéphane pour cette proposition de rédaction. J’aimerais bien laisser la parole à un certain nombre de nos collègues qui le souhaitent sur cette question. Monsieur BELMONTE.

M. BELMONTE : Madame la maire, chers collègues. Vous nous demandez d’approuver une motion qui s’oppose à l’extension d’un parking pour camions sur l’aire de l’Estalot. L’urgence écologique en est la motivation essentielle. Nous en sommes d’accord, les camions polluent, ce n’est pas propre et ce n’est pas bien. J’aime les incantations vertueuses. Mais ces camions nous apportent nourriture, matières premières et autres. Nous refusons d’un côté ce dont nous serions bien embarrassés de ne pas avoir de

l'autre. De plus, ces camions sont conduits par des chauffeurs. Dans un souci de confort des travailleurs et de sécurité routière, nous souhaitons que des aires de repos leur soient dévolues pour éviter les parkings sauvages porteurs de nuisances. Ainsi donc, nous comprenons que le problème est plus complexe que ne le laisse penser une pétition militante. En dehors d'être contre, quelles sont les solutions proposées ?

- Revenir au projet « Big Brother » de l'écotaxe, système de contrôle de chacun partout. Rappelons qu'il fut refusé par les bonnets rouges.

- Ou encore le transport par rail qui n'arrive pas à se développer entre autres, parce que des groupes de pression peuvent bloquer la France entière pour leurs intérêts particuliers contre le bien commun. En fait, nous en sommes tous d'accord, il devient de plus en plus urgent de désenclaver notre territoire et de permettre à notre population d'accéder sereinement à la métropole. Il est aussi urgent de limiter les flux en développant l'emploi local. Voilà de vraies questions qui sont en attente de réponses. Faire des décisions d'un préfet un bouc émissaire de nos attermoissements n'a jamais aidé à résoudre des problèmes. Je suis heureux que la référence aux 500 camions ait disparu. Il n'est jamais bon de diffuser de fausses informations. Cette hypothèse étant tout simplement, techniquement infaisable. Il ne faut pas abuser des citoyens. Enfin, il me semble important de faire respecter le droit. Récemment, nous avons pris des dispositions pour réduire les pollutions visuelles sur l'espace public dues à de l'affichage sauvage. Je vous demande, madame le maire, de bien vouloir faire procéder à l'enlèvement de la banderole sur le rond-point du dauphin, ou bien alors cela voudrait dire que vous acceptiez qu'il y ait deux poids deux mesures. En conclusion, je m'abstiendrai lors du vote, même si je partage les préoccupations écologiques.

M. PINSTON : Je vais vous paraphraser en disant : « il ne faut pas abuser des citoyens ». Vous l'ignorez peut-être, mais le 12 avril 2017 à 18 heures, une motion a été votée en communauté de communes où votre groupe pour une fois étant présent – c'est déjà bien – et vous, avez voté sans rechigner à cette proposition sans intervenir. Donc aujourd'hui, à moins d'un mois d'intervalle finalement, cette proposition semble déranger votre groupe, pourquoi pas ? Cela manque un petit peu de constance.

M. BOBET : Effectivement, monsieur PINSTON a l'habitude de tirer plus vite que son ombre, donc je voulais intervenir après Georges. Je pensais qu'il répondrait surtout sur le fond et non sur la forme. Je partage l'intégralité du point de vue avancé par Georges. En revanche, mon vote pour cette motion sera pour. Je suis pour un parking, mais pas à cet endroit-là. Je m'en suis au nom du groupe, exprimé assez longuement dans la presse, il y a des sites qui ont été retenus, qui ont été proposés. Donc, je suis contre ce parking à cet endroit-là, mais je suis pour un parking qui réponde à l'intervention et au point de vue énoncé par Georges, que ceci soit clair. Il n'y a pas, contrairement à ce que j'entends d'incohérence. Monsieur PINSTON a parlé un peu vite, il ne m'a pas laissé la parole. À titre personnel, je voterai pour, je pense que je ne suis pas le seul, au nom du groupe. Georges s'abstiendra, je pense qu'il ne sera pas le seul, voilà ce que je voulais dire à ce sujet. Je partage l'intégralité des propos avancés par Georges.

M. RINGOT : Bonsoir à toutes et à tous. Juste pour argumenter davantage la motion, si ce n'est qu'il y a déjà eu pas mal d'arguments sur le positionnement, dire que cela bloquerait la consommation de ne pas mettre les besoins nécessaires aux camions pour qu'ils aillent jusqu'à Bordeaux, c'est politiquement mal se positionner. En tant que responsables politiques élus par les citoyens, nous avons nécessité d'impulser des modifications de consommation, et c'est en se positionnant sur de tels projets néfastes pour la population, c'est en poussant à ce que les épiceries solidaires s'implantent sur notre commune, en faisant tout un maillage, parallèlement au blocage de ce projet, qu'on va réussir petit à petit à modifier les modes de consommation. Il en va de notre environnement et de notre climat. Effectivement, derrière il y a les chauffeurs. Après là, ce sont des lobbys. Je ne l'apprends à personne, mais si un camion est sur un train de fret, si les entreprises privées aujourd'hui ne veulent pas qu'on les mette sur des camions, c'est bien qu'ils ne veulent pas « qu'il y ait des chauffeurs sur le train ». Là encore, c'est modifier le rôle du chauffeur : il a quand même un rôle de surveillance sur le train de sa cargaison, et cela reste à nous, politiques, d'œuvrer contre ces lobbys qui poussent pour le tout camion. Et je rappellerai une chose qui n'est pas dans la motion qui est extrêmement importante, c'est que toutes les écoles sont à moins de deux kilomètres de rayon de ce parking. À titre personnel, même si c'était à Gauriaguet, je me positionnerais

contre, parce que la pollution n'a pas de frontières, et cela je tiens à ce qu'on le rappelle. Ce n'est pas déporter le problème qu'il faut, mais bien trouver des solutions alternatives pour réduire le nombre de poids lourds et modifier les modes de transport.

Mme MONSEIGNE : Merci, monsieur RINGOT. Madame de PORTBAIL, vous avez la parole.

Mme CALLENDREAU de PORTBAIL : Merci, madame la maire. Au niveau de l'écologie, je comprends la préoccupation de tout le monde. Il y a quand même quelque chose qui me surprend et que je n'arrive pas à comprendre. Ce qui nous pollue le plus actuellement, ce sont les embouteillages. Or, quand on a des camions qui sont à l'arrêt, on a vu chaque fois qu'il y a des pics d'embouteillages, on a des pics de pollution, c'est systématique. Je me dis tout simplement qu'un camion à l'arrêt polluera moins notre commune qu'un camion qui démarre, qui s'arrête, et qui laisse son moteur allumé en permanence. Merci.

M. MIEYEVILLE : Je crois qu'il y a quelque chose que l'on oublie, c'est que des alternatives existent. Nous vivons dans des prérequis qui disent qu'on ne peut pas ou qui nous font croire qu'on ne peut pas se passer de camions. Il existe le ferroutage. Il existe aussi le transport par mer qui a été financé par l'Union Européenne, qui a deux grandes lignes, une qui part de l'Europe du Nord et qui arrive en Espagne, une autre qui fait même jusque dans la méditerranée. Malheureusement, cela demande toujours aux camionneurs de s'organiser, et il y a des bateaux qui partent à peu près toutes les 12 heures. On charge la remorque, on ne charge parfois même pas la cabine. Il y a une cabine et un autre chauffeur qui récupère à l'arrivée. Cela demande une autre philosophie, et nous vivons encore sur une idée que l'on ne peut pas se passer de ces transports. Ils ne font que traverser : 80 % sur 2 000 km, donc ils n'ont rien à faire sur nos routes. À partir du moment où ces camions ne seront plus là, nous n'avons plus besoin de construire de nouvelles infrastructures. Nous voyons bien, quand les jours de fête les camions sont interdits de circuler, que malgré les milliers de personnes qui sont sur les axes il y a nettement moins d'embouteillages. Je vous remercie.

M. FAMEL : Je vous remercie chers collègues. Simplement, je vais être très court pour gagner du temps. Je voterai effectivement pour cette motion. Je souhaiterais simplement rappeler que la commune de Saint André de Cubzac ne s'arrête pas à l'Estalot, que de l'autre côté de l'autoroute, il y a une aberration technique : le mur antibruit est positionné à un endroit où jamais le bruit ne reviendra, ou alors j'ai des notions d'acoustique qui ont disparu en cours de route. J'ose espérer, mais je n'ai aucun doute, que vous serez présents lorsque le parking ne sera plus, mais que le mur antibruit sera ramené de l'autre côté de l'autoroute. Je vous remercie.

Mme MONSEIGNE : Je pense que l'objet de la motion est de lutter contre cette nouvelle infrastructure polluante, qui est l'expression d'un modèle économique qui aujourd'hui a montré ses limites que sont la pollution, le traitement social des salariés, des transporteurs, en particulier les transports étrangers, d'un modèle social européen qui ne fonctionne pas bien, car il y a une concurrence entre pays et effectivement, on voit les camions doubler en termes de quantité sur nos voies. C'est un ensemble de choses, on ne peut pas le réduire à l'aire de l'Estalot, c'est un problème local de pollution en tout genre et de troubles importants. Après, il y a la question du modèle économique qui nous paraît aujourd'hui atteindre un certain nombre de limites, voire toutes les limites. Je voulais dire quand même, en tout cas en termes d'aménagement du territoire, on se rend compte aujourd'hui que ce genre d'infrastructure comme les lignes aériennes et les grandes stations aéroportuaires se déplacent des métropoles vers la périphérie en même temps que les gens, que les couches populaires et moyennes se déplacent aussi de la métropole vers la périphérie. En termes d'aménagement du territoire, il me semble que nous avons à être vigilants sur ce phénomène-là qui veut que petit à petit, les aéroports quittent les métropoles, parce que ce n'est pas glorieux, c'est mieux à l'extérieur ; qu'effectivement les aires de stationnement des camions, plus elles sont loin de la métropole et mieux c'est, parce qu'effectivement cela amène des nuisances. Du coup, petit à petit, ces grandes infrastructures se déplacent dans les zones périphériques, là où les habitants se déplacent, parce qu'ils sont chassés de la métropole, où le foncier devient inaccessible.

Je pense qu'il y a un phénomène qui aujourd'hui concerne les territoires comme les nôtres, le Cubzaguais voir au-delà, et qu'il est nécessaire que nous prenions tous conscience de ce phénomène-là. C'est l'aménagement de nos territoires, mais c'est la vie aussi de ces citoyens qui viennent habiter là pour trouver la tranquillité, puisqu'ils ne peuvent plus continuer à vivre dans la métropole. Nous ne pouvons pas en plus faire supporter des nuisances supplémentaires et effectivement, des taux de pollution qui ne sont pas acceptables en termes de santé publique. Ce n'est pas que l'aire de l'Estalot effectivement, mais c'est un phénomène et c'est une infrastructure qui est assez représentative de ce qui se passe. Je pense qu'il faut être attentif, cela ne va pas changer le monde effectivement.

Une petite chose, monsieur BELMONTE, mais je pense que la coordination vous le dira mieux que moi, la question des 500 camions, ce n'est pas la coordination, ce n'est pas le maire qui a de façon frauduleuse envoyé un message d'imposture pour dire : « vous allez voir, c'est 500 camions ». Nous avons reçu un courrier du préfet avec un paysage et un découpage de 12 hectares. Je suis désolée, ils ont pris une règle à calcul et ils se sont dit « sur 12 hectares combien mettons-nous de camions ? ». Si c'était pour en mettre 75, je ne vois pas pourquoi les services de la préfecture nous ont envoyé un plan de 12 hectares. À cette question-là, nous n'avons jamais eu de réponse. Alors peut-être qu'effectivement ils n'ont pas fait d'études géométriques et qu'ils n'avaient pas le compas dans l'œil, mais malgré tout, je pense que depuis ce temps-là, enfin depuis deux ans, les services de la préfecture et de la direction de l'équipement auraient pu répondre à cette question qui est posée depuis le début : pourquoi douze hectares pour mettre 75 camions ? Peut-être que nous aurons la réponse dans quelque temps.

Je vous propose de passer au vote. Sur cette motion, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Trois, je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée par 29 voix pour et 3 abstentions (Mmes CLOUX, CALLENDREAU de PORTBAIL, M. BELMONTE)

Dossier N° 54/17 – Subventions aux associations.

(Rapporteurs : Véronique LAVAUD, Marie-Claire BORRELLY, M. Mickaël COURSEAUX)

Mme MONSEIGNE : Le deuxième point à l'ordre du jour est un dossier que l'on va essayer d'aborder point par point. Il s'agit des subventions de fonctionnement aux associations. Je vais laisser la parole à chaque président de commission et adjoint qui ont chacun de leur côté préparé ces délibérations en commission, à la fois pour les énoncer et pour nous donner quelques commentaires pour explications.

Je vais laisser la parole à Véronique LAVAUD sur le premier dossier qui concerne les associations à caractère social.

Proposition de subventions 2017 - Associations à caractère Social

Nom de l'association	Proposition commission 2017
Secours Populaire	1 600 € (dont 300 € exceptionnels)
Secours Catholique	700 €
Vie Libre, la soif de vivre	200 €
FNATH	150 €
TOTAL	2 650 €

Mme LAVAUD : Merci, madame le maire, bonsoir à tout le monde. Les associations à caractère social, c'est à peu près comme les autres années, à savoir : le secours populaire, qui demande 1 600 euros, dont 300 euros qui correspondent à la réparation de la porte à la suite du cambriolage. Il y a eu une étude sur l'assurance, par rapport à la réfection de cette porte, l'assurance et la franchise, il leur manquait 300 euros. Il nous paraissait aussi important de les soutenir dans cette démarche-là.

Après le Secours populaire, vous savez tous ce qu'ils font. C'est un partenaire du CCAS depuis très longtemps et nous travaillons en très bonne collaboration sur les aides alimentaires, les aides de meublés, les aides aux vacances, les aides aux factures d'énergie, etc... Ils font un gros travail sur le terrain essentiellement à Saint André de Cubzac.

Pour le Secours catholique, 700 euros. Il n'y a pas les chiffres, mais cela correspond à peu près comme l'année dernière. Le Secours catholique a aussi une permanence avec laquelle nous travaillons en collaboration sur les orientations et aussi sur des dossiers CASU des aides de factures d'énergie à régler.

Vie Libre, la soif de vivre, 200 euros : c'est une association qui aide les personnes qui souffrent d'addictions. Ils font une permanence dans les locaux de la CDC et eux aussi avec le travail qu'ils font, leur lien avec les médecins, les hôpitaux, c'est beaucoup de travail.

La FNATH, qui est une association nationale sur les accidentés du travail, 150 euros. Ils ont une permanence sur Cubzac les Ponts et là aussi, ils reçoivent une fois par mois quelques accidentés. Voilà pour les associations à caractère social, pour la somme de 2 650 euros.

Mme MONSEIGNE : Merci, Véronique LAVAUD. Y a-t-il des questions, des observations sur ce premier dossier des subventions à caractère social ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Nous allons passer aux associations à caractère culturel. Je vais laisser la parole à Marie-Claire BORRELLY.

Proposition de subventions 2017 - Associations à caractère culturel

Nom de l'association	Proposition commission 2017
AOL	800 €
Foksabouge	1 450 € (dont 450 € exceptionnels)
Bombyx du cuvier	750 € (dont 350 € exceptionnels)
Mandol'in Tempo	300 €
Okédac	700 € (dont 200 € exceptionnels)
Orchestre l'harmonie	2 500 €
TOTAL	6 500 €

Mme BORRELLY : Je vous remercie. À la rentrée 2016, la commission vie associative a mis en place un dispositif à destination des associations d'appel à projets. Cela concerne des associations qui touchent moins de 1 500 euros à chaque fois. Je remercie tous les membres. Pour être éligible à ce genre d'appel à projets, il faut remplir au moins une des trois conditions suivantes : ouverture à un large public, base d'éducation pour le lien social ou intergénérationnel, ou une sortie pédagogique interdisciplinaire. Cette année, nous avons eu quatre dossiers, un n'est pas éligible. Trois associations sont éligibles : Foksabouge, 450 euros ; Bombyx, 350 euros ; Okédac, 200 euros, ce qui fait 1 000 euros.

Dans ce tableau il y a également les subventions habituelles qui n'ont pas bougé pour l'AOL avec 800 euros, Foksabouge avec 1 000 euros, les Bombyx avec 400 euros, Mandol'In Tempo avec 300 euros, Okédac avec 500 euros, l'Orchestre de l'harmonie avec 2 500 euros, ce qui fait 5 500 euros.

Mme MONSEIGNE : Merci. Pour ce premier bloc des subventions aux associations à caractère culturel, j'ai bien compris que Véronique LAVAUD ne prenait pas part au vote en ce qui concerne la subvention allouée à l'association « Bombyx du cuvier ». Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Nom de l'association	Proposition commission 2017
CLAP	113 500 € (dont 1 ^{er} acompte de 60 000 € voté le 23 janvier 2017)
TOTAL	113 500 €

Mme BORRELLY : À CLAP, nous revenons sur 113 500 euros. C'est le projet de compte de la valorisation du personnel dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, donc 70 000 euros de valorisation personnel, plus la subvention habituelle de 43 500 euros.

Mme MONSEIGNE : C'est exactement cela, c'est parfaitement découpé. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Je vous propose donc de passer au vote sur la subvention à CLAP. Les membres du conseil d'administration de CLAP ne prennent pas part au vote, c'est-à-dire Georges MIEYEVILLE et Hélène RICHET. Y a-t-il des votes contre ? Quatre. Des abstentions ? Deux. Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée par 24 voix pour, 4 voix contre (MM BOBET, BELMONTE, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL) et 2 abstentions (M. DAILLY, Mme RICHARD).

Nous allons passer aux associations de loisirs d'animations et de détente, Marie-Claire BORRELLY.

Proposition de subventions 2017 - Associations de loisirs d'animations et de détente

Nom de l'association	Proposition commission 2017
Cercle philatélique et cartophile du Cubzaguais	250 €
Comité des fêtes du Cubzaguais	10 000 €
Le temps des familles	350 €
Loisirs pour tous	350 €
Saint André Accueil	100 €
TOTAL	11 050 €

Mme BORRELLY : Sur les 25 dossiers, que nous avons reçus nous avons loisirs-animations-détente, une nouvelle catégorie. Le Cercle philatélique, cela ne bouge pas ; le Comité des fêtes de 11 000 euros à 10 000 euros : nous les remercions, parce que les 10 000 euros ne nous servent que pour le feu d'artifice, le reste, c'est autofinancé par l'association. Le temps des familles à 350 euros, Loisirs pour tous à 350 euros et Saint André Accueil qui a une petite baisse de 150 euros à 100 euros.

Mme MONSEIGNE : Je précise que tous ces tableaux ont été vus en commission.

Mme BORRELLY : Oui tout le monde était là, même Madame LYKASO, Madame Carole RICHARD.

Mme MONSEIGNE : Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur les subventions aux associations de loisirs, d'animations et de détente ? Je vous propose de passer au vote. Les membres du comité des fêtes, donc Michel ARNAUD et Pascale AYMAT, Laurence PÉROU et Karine SIGNAC pour l'association Le temps des familles, ne vont pas participer au vote. Ce sont ceux qui siègent au conseil d'administration. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Proposition de subventions 2017 - Associations à caractère divers

Nom de l'association	Proposition commission 2017
Association Cubzaguaise contre le Contournement (A3C)	200 €
ACCA	500 €
ACPG canton	100 €
ACPG Saint André de Cubzac	350 €
Comité des Œuvres Sociales	34 500 € (dont 1 ^{er} acompte de 22 000 € voté le 23 janvier 2017)
FNACA	300 €
Médaillés militaires	200 €
Aqui FM 33	250 €
Histoire et mémoire en Cubzaguais	100 €
TOTAL	36 500 €

Mme BORRELLY : Pour les associations à caractère divers, je l'ai signalé aussi que l'on a deux associations qui ont basculé du sport à la vie associative, ce qui peut faire une petite différence par rapport au montant global de l'année dernière. Pour en revenir aux associations à caractère divers, l'association A3C qui est ici, a la même subvention que l'année dernière 200 euros ; la chasse que nous avons récupérée 500 euros ; les Anciens combattants du canton, 100 euros ; les Anciens combattants de Saint André ont besoin d'une petite rallonge ; le COS 34 500 euros ; la FNACA, 300 euros ; les médaillés militaires 200 euros ; Aqui FM 250 euros et Histoire et mémoire en Cubzaguais une baisse de 100 euros, parce qu'on espère que cette association pourra maintenant dépendre du pôle patrimoine de la communauté de communes.

Mme MONSEIGNE : Pour un certain nombre d'associations dont Aqui FM, la subvention correspond à une prestation très souvent, et pour les médaillés militaires et les associations d'Anciens combattants, la subvention va permettre essentiellement de changer les drapeaux ou d'acheter les pierres tombales. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. BOBET : Merci, madame le maire. Comme l'année dernière, il faut faire une distinction entre ces subventions en détachant l'association Contre le grand contournement, premièrement parce que c'est une coordination. Deuxièmement, si c'était une subvention qui servait à financer la confection de la banderole, de façon qu'elle rentre bien dans le panneau que vous avez vous-même décidé et que nous avons tous approuvé, je pourrais voter pour cette subvention. Or, tel n'est pas le cas. Nous allons détacher cette subvention si vous le permettez bien. Le Groupe DSA votera contre cette subvention ; nous voterons pour l'ensemble des autres subventions. Merci, madame le maire.

Mme MONSEIGNE : Merci, Monsieur BOBET. Je pense que nous avons bien compris la distinction dans les votes. Après nous demanderons à l'ensemble des associations de la commune, enfin c'est une association avec le collectif qui regroupe deux associations, de reconfecionner les banderoles pour les positionner au bon endroit. J'ai bien compris le vote du groupe de Demain Saint André. Mais, il faut quand même que l'on fasse voter l'ensemble du conseil municipal. Sur les associations à caractère divers, est-ce qu'il y a des votes contre ? 4 pour l'association A3C. Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix pour la subvention de l'association Cubzaguaise contre le contournement (A3C), est adoptée par 28 voix pour et 4 voix contre (MM BOBET, BELMONTE, LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL)

L'ensemble des autres subventions aux associations à caractère culturel, est adopté à l'unanimité.

Je vais laisser la parole à Mickaël COURSEAUX sur les subventions aux associations à caractère sportif, nous allons sans doute rappeler ce qui est en train de se mettre en place au niveau de la commission.

Proposition de subventions 2017 - Associations à caractère sportif

Nom de l'association	Proposition commission 2017
Football Club Cubzaguais	10 000 €
Le cours de danse	100 €
Meuniers de Montalon	500 €
RCC	9 000 €
SAC Badminton	1 900 €
Saint André arts martiaux	4 000 €
Saint André Basket	3 800 €
Sporting club bouliste	200 €
Stade Cubzaguais athlétisme	3 300 €
Team FF33	150 €
Tennis club Cubzaguais	2 600 €
TOTAL	35 550 €

M. COURSEAUX : Merci madame le maire, bonsoir à tous. Nous avons continué notre travail, la commande était de garder la même enveloppe, comme promis, de subventions pour les clubs sportifs, mais de continuer la redistribution et de déterminer des critères d'attribution de la subvention. Cette année, nous nous sommes arrêtés sur des critères qui nous ont permis de faire une projection à trois ou quatre ans, d'où on arriverait pour chaque club et du coup, continuer à les accompagner, soit dans la diminution, soit dans l'augmentation. Dans l'augmentation, c'est un peu plus facile, mais surtout pas

dans la diminution, et accompagner les clubs dans leur gestion, aussi bien du prix des licences qui sont parfois très faibles, par rapport au coût réel des enfants à l'école, etc., ou aussi sur certaines associations qui n'ont pas fait, quand on a vérifié cette année, la demande de subvention au conseil départemental. Ce qui fait qu'ils ont perdu, pour certains, 2 000 euros.

Ces critères, ce sont d'abord le nombre d'enfants de moins de 16 ans inscrits dans le club, habitant la commune de Saint André de Cubzac. Ensuite, le nombre d'enfants de moins de 16 ans inscrits dans le club, habitant la communauté de communes et le nombre d'adultes inscrits dans le club habitant la ville de Saint André de Cubzac.

Ensuite, il y a une prise en charge au niveau de 30 % pour la subvention des frais de déplacement collectifs. Rentrent dans les frais de déplacement collectifs, les achats de transport par car ou des exceptions, comme le rugby, qui a son car et où nous payons le prix du conducteur intérim. Pour nous, les transports collectifs rentrent dans la subvention. Ensuite, le nombre d'animateurs diplômés. Nous récupérons les diplômes. Pour l'instant, dans notre simulation, c'était 130 euros par animateur diplômé. Nous avons rajouté un critère, le nombre de salariés, puisque vous avez des clubs qui ont des salariés. C'était 500 euros par salarié et par club.

Une fois que nous avons eu fait tout cela, nous avons continué à faire notre balance de rééquilibrage, ce qui nous permet de faire la proposition suivante : pour le Football club Cubzaguais, ils avaient reçu 10 000 euros l'année dernière, ils ont 10 000 cette année et, si on applique les critères, ils étaient à 10 276 euros, donc nous sommes arrivés à un niveau cohérent. Le Cours de danse reste à 100 euros. Les meuniers de Montalon restent à 500 euros aussi. Ce sont deux associations qui conservent ces subventions et ne demandent pas à bouger. Le RCC fait partie de ceux qui n'avaient pas demandé la totalité de leur subvention. En faisant une projection, nous nous sommes aperçus qu'ils avaient besoin de se mettre un peu en ordre dans leur gestion, puisqu'ils ont eu du mal à nous donner ceux qui étaient de Saint André de Cubzac ou pas de Saint André, par rapport à leur logiciel. Sur ce qu'ils nous ont donné, mais qui ne paraissait pas cohérent, et nous vérifierons cela avec eux l'année prochaine, ils n'auraient eu « que » 6 153 euros. Nous allons les accompagner pour qu'ils fassent la demande au conseil départemental pour l'année prochaine, pour pouvoir en fonction, les diminuer comme nous l'avons fait l'année d'avant. Cette année, nous avons d'abord fait le constat et nous les laissons au même niveau que ce qu'ils avaient prévu.

Le badminton avait 1 000 euros l'année dernière, il a 1 900 euros cette année, avec une projection à 2 300 euros. Saint André arts martiaux, 4 000 l'année dernière, 4 000 cette année, projection de 4 059 euros. Nous étions bien dedans. Le basket, 3 800 l'année dernière, 3 800 cette année, 3 780 en objectif. Les boulistes, 200, objectif 207, on était bien aussi. L'athlétisme, on avait remonté l'année dernière à 3 300. Si on applique les critères, on arrive à 3 309. Team FF33, même montant que l'année dernière, 150 €. Et le Tennis club avait 2 000 euros l'an dernier, a 2 600 cette année et une projection à 2 610. On arrive à un compte total de 35 550 euros, comme l'année dernière sur les subventions à caractère sportif.

Mme MONSEIGNE : Je remercie les services de Mickaël COURSEAU et de Marie-Claire BORRELLY, de ce travail et la commission qui a travaillé avec eux là-dessus. C'était l'engagement qui avait été pris, à la fois d'équilibrer un peu l'attribution des subventions selon des critères objectifs et d'accompagner les associations dans l'évolution de leur gestion et des modèles économiques. On a des associations qui ont eux aussi des centaines d'adhérents, l'association des meuniers de Montalon, pratiquant la danse et qui s'autofinance en termes de fonctionnement, dans les équipements et la logistique. C'est vrai que même si la danse et le rugby, ce n'est pas la même chose, comment passe-t-on de 500 à 10 000 euros avec un nombre d'adhérents pratiquement identique ?

Y a-t-il des questions ou des observations ? Nous allons donc passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Par contre, les membres des conseils d'administration des associations sportives ne participent pas au vote. Hélène FENOUILLET est membre du CA de Saint André Arts martiaux, Marie-

Claire BORRELLY pour l'association SAC Badminton et Emile AUTHIER pour l'association Tennis club Cubzaguais. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Nous en avons terminé avec les subventions aux associations. Nous allons passer aux tarifs des services scolaires et périscolaires.

Dossier N° 55/17 – Restaurants scolaires 2017

(Rapporteur : Laurence PÉROU)

Mme PÉROU : Il est proposé d'appliquer à partir du 04 septembre 2017, les tarifs suivants :

Quotient Familial	Prix repas	Montant abonnement mensuel 139 jours d'école pour l'année 2017/2018
Tarif social (sur demande CCAS)	0,21 €	2,92 €
QF inférieur ou égal à 500 €	1,41 €	19,60 €
QF compris entre 501 et 650 €	2,00 €	27,80 €
QF compris entre 651 et 800 €	2,32 €	32,25 €
QF compris entre 801 et 900 €	2,60 €	36,14 €
QF compris entre 901 et 1000 €	2,63 €	36,56 €
QF compris entre 1001 et 1100 €	2,66 €	36,97 €
QF compris entre 1101 et 1200 €	2,70 €	37,53 €
QF compris entre 1201 et 1300 €	2,75 €	38,22 €
QF compris entre 1301 et 1400 €	2,77 €	38,50 €
QF compris entre 1401 et 1500 €	2,80 €	38,92 €
QF compris entre 1501 et 1600 €	2,82 €	39,20 €
QF supérieur ou égal à 1601 €	2,84 €	39,48 €

	LE REPAS
Enfant hors commune	3,41 €
Repas occasionnel	3,41 €
Personnel enseignant	4,59 €
Personnel municipal, stagiaires et employés sous contrat dans les écoles	3,41 €
Tarif autre personne	6,23 €

Pour vous rappeler le travail qui a été fait les années précédentes, ces tarifs ne devraient pas être une surprise pour vous, puisqu'on avait, il y a maintenant deux ans, prévu une augmentation des tarifs sur cinq ans, afin de rattraper un niveau correct. Toujours sans dépasser la moitié du coût réel du repas. On poursuit ce travail qui a été entamé, ce qui fait une augmentation de 3 % pour cette année, qui représente, par exemple, si l'on prend le tarif le plus bas, une augmentation de 3 centimes. Cela fait 8 centimes pour le tarif le plus haut.

En ce qui concerne les enfants hors communes, les repas occasionnels, le personnel enseignant et municipal et autre personnes nous présentons également une augmentation de 3 %.

Mme MONSEIGNE : Merci, Laurence. Y a-t-il des questions ou des observations sur les tarifs de cantine ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 56/17 – Accueils périscolaires - Tarifs

(Rapporteur : Laurence PÉROU)

Mme PÉROU : Il est proposé d'appliquer à partir du 04 septembre 2017, les tarifs suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DE LA DEMI-HEURE
Tarif social (sur demande CCAS)	0,10 €
QF inférieur ou égal à 600 €	0,40 €
QF compris entre 601 et 800 €	0,42 €
QF compris entre 801 et 1000 €	0,44 €
QF compris entre 1001 et 1150 €	0,46 €
QF compris entre 1151 et 1300 €	0,47 €
QF supérieur ou égal à 1301 €	0,48 €

Sur les accueils périscolaires, ce qui change le plus par rapport à l'année dernière, c'est la tarification elle-même, puisque nous en avons déjà parlé plusieurs fois, il y avait un tarif qui était calculé en fonction de l'heure d'arrivée des enfants. Pour simplifier et pour que ce soit plus clair et plus facile pour les familles, nous sommes passés cette année sur un tarif à la demi-heure. Sur le coût de ce tarif, il n'y a pas d'augmentation par rapport au coût pour les familles l'année dernière. On est repartis exactement des mêmes tarifs. C'est donc un changement sur la forme, mais pas sur le montant.

Mme MONSEIGNE : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur les tarifs de cantine ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 57/17 – Transports scolaires - tarifs

(Rapporteur : Laurence PÉROU)

Mme PÉROU : Il est proposé de fixer à partir du 04 septembre 2017, les tarifs suivants :

- Tarif annuel par enfant : 65,10 €
- Tarif annuel à partir du 3^{ème} enfant : 33,16 €

- Tarif applicable aux enfants qui utiliseront le service des transports scolaires à compter du 1^{er} Janvier 2018 : 39,17 €/enfant

Sur le tarif de transports scolaires, même augmentation de 3 %, ce qui passe le tarif annuel par enfant de 63 euros l'année dernière à 65,10 euros cette année. À partir du troisième enfant, de 32,19 euros l'année

dernière à 33,16. On fixe aussi le tarif applicable pour les enfants qui arriveraient en milieu d'année, avec une augmentation de 3 %. Je vous rappelle quand même, que le coût pour un enfant est de 1 000 euros pour la commune. On est sur des tarifs symboliques.

Mme MONSEIGNE : Avec une subvention du conseil départemental. J'espère que cette subvention sera pérenne.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

N° 58/17 – Ateliers d'arts plastiques et de théâtre – Tarifs

(Rapporteur : Laurence PÉROU)

Mme PÉROU : Il est proposé de fixer les tarifs des ateliers arts plastiques et de théâtre pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2017 et le 30 juin 2018 comme suit :

- Tarif trimestriel pour un enfant habitant Saint André de Cubzac : 56,65 €
- Tarif trimestriel pour un enfant habitant hors commune : 66,95 €

Sur le tarif des ateliers d'arts plastiques et de théâtre, une augmentation là aussi de 3 %, qui fait donc passer le tarif de 55 euros l'année dernière, à 56,65 euros cette année pour les enfants de Saint André de Cubzac et de 65 à 66,95 euros pour les enfants qui n'habitent pas la commune.

Mme MONSEIGNE : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

N° 59/17 – Écoles élémentaires - Nouvelles activités périscolaires - Tarifs

(Rapporteur : Laurence PÉROU)

Mme PÉROU : Il est proposé au conseil municipal de fixer comme suite la participation forfaitaire des familles aux nouvelles activités périscolaires :

	Septembre 2017 à Février 2018	Mars 2018 à Juillet 2018
1 atelier par semaine	5,00 €	5,00 €
2 ateliers par semaine	10,00 €	10,00 €

En ce qui concerne les NAP, je pense que vous avez suivi, par le biais de vos représentants à la commission. Nous avons fait un gros travail de réorganisation du temps périscolaire. Je remercie tous les membres de la commission pour leur participation et leur travail actifs. On a mené une large concertation avec les enseignants, les intervenants, les parents d'élèves, pour avoir un bilan et un ressenti sur la réforme. Et aussi pour savoir ce que l'on pourrait faire pour répondre au mieux aux devoirs des uns et des autres, qui ne sont pas toujours compatibles, devant des parents qui sont en demande d'activité ou aux demandes des enseignants qui veulent aussi des écoles un peu moins chargées, aux demandes des intervenants qui voulaient des plages horaires plus larges pour pouvoir faire des choses un peu plus qualitatives, en tout cas sur d'autres locaux. On est arrivé après plusieurs mois de travail, à une synthèse qui a eu l'air de convaincre tout le monde, qui explique donc que les tarifs que l'on propose cette année

sont un peu différents par rapport à ceux de l'année dernière. Aujourd'hui, nous avons la possibilité, pour chaque enfant de primaire, de faire deux fois une heure et demie de TAP par semaine, alors qu'il y avait quatre fois cinquante minutes ou cinquante-cinq minutes l'année dernière. Nous avons donc fixé un tarif pour les parents qui demandent que leurs enfants fassent une activité par semaine, qui est de cinq euros et de dix euros pour deux activités par semaine. Sachant qu'on a aussi changé la périodicité de choix des parents. On part maintenant sur deux périodes dans l'année au lieu de cinq l'année dernière, qui étaient assez compliquées à gérer. Nous sommes maintenant sur deux périodes dans l'année avec les enfants, qui pourront changer, se réinscrire ou pas au moment des vacances de février. Le tarif par rapport à cette année, est plus élevé. Mais, on en a tous convenu, il reste très symbolique par rapport aux activités, qui pourraient peut-être encore changer dans la manière dont elles sont subventionnées. On a augmenté un petit peu le tarif, on reste sur des choses symboliques et on verra au fur et à mesure des années, quel type de tarif on peut maintenir sur ces activités.

Mme MONSEIGNE : Merci, Laurence. Y a-t-il des questions ou des observations sur les tarifs des nouvelles activités périscolaires en écoles élémentaires ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

N° 60/17 – Aide aux devoirs - Tarifs

(Rapporteur : Laurence PÉROU)

Mme PÉROU : Il est proposé au conseil municipal de fixer comme suit la participation forfaitaire des familles à l'aide aux devoirs :

	Septembre 2017 à Février 2018	Mars 2018 à Juillet 2018
1 aide par semaine	5,00 €	5,00 €
2 aides par semaine	10,00 €	10,00 €

Il s'agit d'aider les enfants à faire leurs devoirs, à réviser leurs leçons, à revoir des choses qu'ils n'auraient pas comprises dans la journée. C'est un tarif qui n'existait pas l'année dernière. L'aide aux devoirs existait, mais sur la base du volontariat des enfants. C'était un petit peu en fonction de leurs envies et de l'arrivée de leurs parents. Dans l'enquête qu'on a faite auprès des parents, il y avait une grosse demande des parents sur l'aide aux devoirs, donc on va la rendre plus formelle cette année, avec une inscription. On a donc fixé un tarif, là aussi, très symbolique, mais qui a pour valeur de marquer l'engagement du parent et de son enfant sur son assiduité et son implication à l'aide aux devoirs. C'est donc quelque chose de plus visible et de plus formel, ce qui sera peut-être mieux pour les encadrants, pour les parents, et pour les enfants qui comprendront qu'ils n'ont pas toujours le choix.

Mme MONSEIGNE : Merci, Laurence. Y a-t-il des questions ou des observations sur les tarifs aide aux devoirs ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

N° 61/17 – Modification de la régie de recettes des services scolaires et extrascolaires

(Rapporteur : Laurence PÉROU)

Mme PÉROU : Elle s'inscrit dans le droit fil de la délibération précédente, puisque cette régie sur l'aide aux devoirs n'existait pas. Nous complétons les missions de la régie en y incluant cette aide aux devoirs qui vient en huitième produit sur la régie.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 janvier 2008 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits d'activités périscolaires et extrascolaires ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 mars 2017 portant approbation d'un nouvel acte constitutif de cette régie ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire, en date du 03 mai 2017 ;

Considérant la mise en place d'un service tarifé d'aide aux devoirs au sein des écoles communales à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017 ;

Il est proposé d'actualiser la régie de recettes des services scolaires et extrascolaires comme suit :

ARTICLE 3 : La régie encaisse les produits suivants :

- 1° - Garderies périscolaires des écoles élémentaires ;
- 2° - Garderies périscolaires des écoles maternelles ;
- 3° - Club découverte (Nouvelles Activités Périscolaires) ;
- 4° - Ateliers culturels ;
- 5° - Transports scolaires ;
- 6° - Restaurants scolaires ;
- 7° - Classes de découverte ;
- 8° - Aide aux devoirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification apportée à l'acte constitutif de la régie de recettes des services périscolaires et extrascolaires.

Mme MONSEIGNE : C'est une délibération technique. Y a-t-il des questions ou des observations sur la modification de la régie de recettes des services scolaires et extrascolaires ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier° 62/17 – Modification du dispositif de recrutement des contrats d'apprentissage au sein de la collectivité

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il est proposé de modifier le diplôme préparé dans le cadre du contrat d'apprentissage placé auprès du service Accueil/Etat-civil/Formalités/Action sociale : préparation d'un diplôme de niveau III (BTS) plutôt qu'un diplôme de niveau IV (Baccalauréat Professionnel).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

Vu le décret n° 93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Technique lors de sa réunion du 29 mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de :

- approuver la proposition portant sur la préparation d'un diplôme de niveau III (BTS) dans le cadre du contrat d'apprentissage placé auprès du service Accueil/Etat-civil/Formalités/Action sociale ;
- décider d'actualiser, dès la rentrée scolaire 2017/2018, le dispositif de recrutement des contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée maxi. de la formation
Ecole maternelle Bertrand Cabanes	1	CAP Petite Enfance (Niveau V)	3 ans
Ecole maternelle Rosette Chappel	1	CAP Petite Enfance (Niveau V)	
Service Accueil / Etat-civil / Formalités / Action sociale	1	BTS (Niveau III)	
Service environnement /gestion différenciée	1	CAP horticulture – travaux paysagers (Niveau V)	

- préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice, au chapitre 012 du budget primitif ;
- m'autoriser à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les établissements d'apprentissage.

Aujourd'hui, la collectivité bénéficie d'un certain nombre d'agrément, ce qui nous permet d'accueillir des jeunes en apprentissage à des niveaux différents. Nous avons deux agrément pour accueillir les jeunes en apprentissage CAP Petite enfance, un jeune en CAP Horticulture au service Entretien des espaces verts, et nous avons jusque-là, au service accueil et état civil, un agrément pour une apprentie au niveau bac pro. Aujourd'hui, l'apprentissage permet de faire un BTS voire plus. Les niveaux se sont donc élargis et les services de la mairie « accueil, état civil, formalités, action sociale », devant la complexité d'organisation et la qualité que l'on demande aujourd'hui au service de l'accueil de la mairie, un certain nombre de choses qui font qu'avoir un tuteur et des cadres du service état civil, action sociale, qui accueillent des apprentis en bac pro, était compliqué. En tout cas, il y avait une distorsion entre ce que l'on demande aux fonctions même aujourd'hui des agents d'accueil, d'état civil et de formalités des collectivités locales et aux formations en bac pro. Cette distorsion était difficile à la fois pour les jeunes, pas gratifiante pour eux, ni pour le tuteur. La proposition qui est faite aujourd'hui consiste à accueillir au sein du service « accueil, état civil, formalités et action sociale », un jeune en préparation d'un diplôme de niveau III, soit sur une filière administrative, soit sur une filière plus orientée accueil. Aujourd'hui, l'intitulé et les cursus de formation ne sont pas forcément toujours bien adaptés aux propositions des entreprises, en tout cas aux travaux. Nous allons essayer de nous adapter. La proposition qui vous est faite

aujourd'hui est donc d'accepter cette modification et de pouvoir accueillir les contrats d'apprentissage préparant un diplôme de niveau III, c'est-à-dire à un BTS.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

<p>Dossier° 63/17 – SMICVAL – Convention portant autorisation de passage à la plaine des sports Laurent RICCI</p> <p style="text-align: right;">(Rapporteur : Michel ARNAUD)</p>
--

M. ARNAUD : Merci, madame le maire. En raison du nombre croissant de déchets en verre recyclable à la plaine des sports Laurent RICCI, la commune a sollicité le SMICVAL afin d'obtenir l'installation d'un container type point d'apport volontaire au sein de l'enceinte sportive, à proximité des clubhouses.

La voie qui permet d'accéder au container pour sa collecte, appartient au domaine privé de la commune. La signature d'une convention autorisant le SMICVAL à l'emprunter s'avère donc nécessaire.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver la convention portant autorisation de passage du SMICVAL dans l'enceinte de la plaine des sports, tel qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser madame le maire à signer ladite convention.

Mme MONSEIGNE : Merci, Michel ARNAUD. Effectivement, je pense qu'il était nécessaire d'amener un container dans cet établissement, compte tenu des manifestations. Je voudrais aussi signaler, le directeur des services financiers nous l'avait fait remarquer il y a un peu de temps, que chaque fois qu'il y a une manifestation sur la plaine des sports, on fait amener des containers supplémentaires. Le SMICVAL les fournit, mais c'est la commune qui finance à la fois la fourniture des containers et l'enlèvement supplémentaire des déchets. Il serait bien que les structures associatives le valorisent comme il est mis à leur disposition comme accompagnement matériel et logistique de la commune. Cela correspond à des chiffres à trois zéros.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

<p>Dossier° 64/17 – Opération d'archéologie préventive place de la Libération – Convention avec l'INRAP</p> <p style="text-align: right;">(Rapporteur : Michel ARNAUD)</p>
--

M. ARNAUD : La commune en collaboration étroite avec le Syndicat Mixte de Valorisation du Libournais Haute Gironde (SMICVAL) s'est engagée dans une démarche d'implantation en centre-ville de containers pour la collecte des ordures ménagères, destinés à remplacer le ramassage en porte à porte dans le secteur concerné. Ce projet répond au besoin de sécuriser la circulation des piétons sur les trottoirs, et à la volonté d'améliorer le cadre de vie et la propreté au cœur de la ville.

Les sites d'implantation de ces containers doivent répondre à des prescriptions particulières. Ils doivent se situer dans un rayon d'environ 100 mètres maximum des habitations concernées par la mesure, et être aisément accessibles aux véhicules de collecte du SMICVAL, de plus en plus imposants. De plus, il est

préférée pour des raisons esthétiques - lorsque le sous-sol le permet et qu'aucune considération technique ne le rend impossible - l'implantation de containers enterrés.

Afin de couvrir l'ensemble du périmètre envisagé par la mesure, il est nécessaire d'implanter l'un des containers à proximité de l'église. La commune s'est rapprochée du service régional de l'archéologie de Bordeaux pour étudier la possibilité de positionner un container enterré place de la Libération. Cet emplacement se situe en zone archéologique sensible. On se trouverait en dehors de l'emprise du cimetière moderne et peut-être médiéval, mais une incertitude demeure quant à une occupation antique et/ou du haut Moyen Age. Il s'avère en conséquence nécessaire, préalablement aux travaux, de procéder à un diagnostic archéologique.

La commune a saisi le 30 janvier 2017, le service régional de l'archéologie de Nouvelle-Aquitaine d'une demande anticipée de réalisation d'un diagnostic archéologique sur une emprise de 25 m² place de la Libération. Par arrêté du 2 février 2017, monsieur le Préfet de la région Nouvelle Aquitaine a prescrit un diagnostic d'archéologie préventive sur cette emprise. Il est proposé au conseil municipal de conventionner avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives pour la réalisation de ce diagnostic d'archéologie préventive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention avec l'INRAP relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive place de la Libération telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- autorise madame le maire à signer ladite convention.

Mme MONSEIGNE : Merci, Michel ARNAUD. Effectivement, vous notez que la commune s'est lancée dans la mise en place de containers enterrés à partir d'une étude. Certains endroits nécessitent de vérifier que les sous-sols ne contiennent pas des vestiges.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

M. BOBET : Juste une précision, puisque dans la convention, on parle d'un diagnostic qui doit avoir lieu le 29 mai. Mais, comme l'emplacement pour les containers est prêt, je voudrais savoir si le diagnostic a eu lieu.

Mme MONSEIGNE : Pour l'instant, place de la Libération, nous n'avons rien fait. Nous avons fait la place du général de Gaulle. Nous avons déjà fait une première tentative sur la place, mais là il y a des vestiges, donc on ne peut pas y toucher. Maintenant, nous faisons des sondages sur l'emplacement du parking, ou en tout cas à partir du petit plateau de l'église jusqu'à la fin du petit parking de la place de la Libération, pour voir à quel endroit on pourrait poser les containers.

M. BOBET : Est-ce qu'à titre simplement purement informatif, il serait possible d'avoir communication de ce résultat ?

Mme MONSEIGNE : Les services de l'INRAP ont déjà un certain nombre de pièces, de dossiers et de connaissances des vestiges qui se trouvent dans le périmètre de l'église. Ce sont eux qui ont attiré notre attention en disant : « Nous pensons que les vestiges vont jusqu'à la rue du Commandant Cousteau ». Nous allons le vérifier.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres observations ?

M. MIEYEVILLE : Je tenais à souligner l'efficacité des services de la mairie de Saint André de Cubzac, qui ne se voilent pas la face, quand il y a des difficultés pour réaliser des travaux et qui ont l'honnêteté de dire qu'ils ont trouvé ou qu'ils savent qu'il y a des vestiges et qu'il faut faire des recherches et des diagnostics au préalable, même si cela doit coûter plus cher. Au moins, on sauvegarde

le patrimoine de notre commune. Ce n'est pas dans toutes les communes que l'on met en retard un certain nombre de projets importants, pour le respect du patrimoine. Je tenais à remercier les services.

Mme MONSEIGNE : Merci, monsieur MIEYEVILLE. Les services ont des consignes. Les services de l'État et de l'INRAP sont beaucoup plus coopérants et réactifs qu'ils ne l'étaient auparavant. C'est plus facile de travailler avec eux et aujourd'hui, ils ont été très aidants.

Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Décisions du Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

Décision n° 27 en date du 28 mars 2017 d'accepter le règlement des indemnités proposées par la SMACL située à NIORT (79031), d'un montant de 1 362,00 €, au titre de la garantie « dommages aux biens » afin de procéder à la réparation de la barrière du cours Clémenceau, endommagée le 31 décembre 2016.

Décision n° 28 en date du 05 avril 2017 de signer l'avenant n° 2 au marché de maintenance des installations d'alarme incendie notifié le 18 novembre 2016 à la société AQUIFEU, située à SAINT-AUBIN DE MÉDOC (33160), ayant pour objet l'ajout du contrôle des installations des vestiaires de la piscine à compter de l'année 2017. Le montant de la plus-value induite par cette prestation supplémentaire est de 63,00 € HT pour l'année 2017 puis de 38,00 €/an pour les années suivantes.

Décision n° 29 en date du 28 avril 2017 d'attribuer le marché relatif à la fourniture de vêtements de travail aux entreprises ayant présenté les offres mieux disantes suivantes :

- lot n° 1 : services techniques : France sécurité située à BLANQUEFORT (33290), pour un minimum de commandes de 3 000 € HT/an et un maximum de 9 000 € HT.
- lot n° 2 : agents des écoles : l'Echoppe située à BORDEAUX (33028), pour un minimum de commandes de 1 000 € HT/an et un maximum de 5 000 € HT.
- lot n° 3 : gardes-champêtres, ASVP et policière municipale : GK Professionnal située à SAINT MAXIMIN (60740), pour un minimum de commandes de 500 € HT/an et un maximum de 4 000 € HT.
- lot n° 4 : accessoires de sécurité : Wurth France située à ERSTEIN (67158), pour un minimum de commandes de 1 000 € HT/an et un maximum de 2 500 € HT.

Le marché est conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois sur décision expresse de la commune.

Décision n° 30 en date du 26 avril 2017 de reconduire l'accord-cadre relatif à la fourniture de produits d'entretien, attribué à l'entreprise Elipro située à EYSINES (33320), le 12 août 2014 pour la dernière fois du 26 juin 2017 au 25 juin 2018.

Décision n° 31 en date du 02 mai 2017 d'attribuer le marché relatif aux travaux de réaménagement du bâtiment sis 6 rue Soucarros (ex MDSI) en maison des services et des associations, aux entreprises ayant présenté les offres mieux disantes suivantes :

- Lot n°1 : Travaux préparatoires/GO maçonnerie : SARL NEVEU, domiciliée à Reignac (33860), pour un montant de 14 748,23 € HT.
- Lot n°2 : Zinguerie/couverture isolation : SARL NEVEU, domiciliée à Reignac (33860), pour un montant de 24 594,58 € HT.

- Lot n°3 : Menuiseries aluminium : ACC MIROITERIE, domiciliée à Saint André de Cubzac (33240), pour un montant de 8 168,62 € HT.
- Lot n°4 : Plomberie/sanitaires : ACP33, domiciliée à Saint André de Cubzac (33240), pour un montant de 3 936,86 € HT.
- Lot n°5 : Electricité/sécurité incendie : SOLAS, domiciliée à Bègles (33130), pour un montant de 14 247,76 € HT.
- Lot n°6 : Plâtrerie/bloc-portes : M.A. DECORATION domiciliée à Bordeaux (33300), pour un montant de 13 500,00 € HT.
- Lot n°7 : Menuiseries bois intérieures : BOUFFARD, domiciliée à Bègles (33130), pour un montant de 9 612,00 € HT.
- Lot n°8 : Peintures : NOVATIO, domiciliée à Bordeaux (33100), pour un montant de 10 250,00 € HT.
- Lot n°9 : Sols souples : POURADIER, domiciliée à Bordeaux (33300), pour un montant de 10 800,00 € HT.
- Lot n°10 : Carrelage/faïence : M.A. DECORATION, domiciliée à Bordeaux (33300), pour un montant de 4 533,00 € HT.

Mme MONSEIGNE : L'ordre du jour est épuisé. Merci à tous de votre présence. Je vous souhaite une bonne soirée. Prochain conseil municipal début juillet.

— Séance levée à 20 heures —